



## FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Sarl SM PATRIMOINE : Siège : 2 rue des Rainettes – 56860 SENE – 02 97 69 11 10  
SIREN : 40302553900038 RCS VANNES 403 025 539 NAF/APE : 6622Z

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. Laurent LEGRAS, responsable de traitement, Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle, puis archivées pendant 5 ans pour le CIF et IAS, 10 ans pour l'immobilier. Elles sont destinées exclusivement à la réalisation des missions confiées : analyse, conseil et gestion. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant SM PATRIMOINE – Laurent LEGRAS – conseil@sm-patrimoine.com  
Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre intermédiaire, SM Patrimoine, est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **07 008 244** (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**IAS (Intermédiaire en Assurance)**, Courtier en assurance, positionné dans la catégorie « B » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et fournissant un conseil de niveau 2 (service de recommandation personnalisée). L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 - <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers)**, susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers), enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). L'activité est contrôlable par l'AMF.

**ITI (Intermédiaire en transactions immobilières)** sans détention de fonds pour compte de tiers, carte professionnelle n° **CPI 5605 2018 000 034 762 délivrée par la CCI de Vannes**. NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFETS OU VALEURS. Absence de garantie financière pour l'activité d'intermédiaire en transaction immobilières. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre intermédiaire dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances. Les garanties sont souscrites auprès de CGPA, 125 rue de la Faisanderie CS 31666 – 75773 Paris Cedex 16 – numéros de polices : RCP 51390 et GF 51390

Pour des montants de :	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	2.000.000€ par sinistre 2.500.000€ par année d'assurance	6.000.000€ par sinistre 8.000.000€ par année d'assurance	2.000.000€ par sinistre et par année
Garantie financière	<i>Non approprié</i>	115.000€	<i>Non souscrite</i>

Votre intermédiaire s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi-cif.fr](http://www.anacofi-cif.fr).

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;

#### **Partenaires : Compagnies, Entreprises d'assurance, autres partenaires immobiliers (Promoteurs)**

<b>Nom</b>	<b>Nature</b>	<b>Type d'accord</b>	<b>Mode de rémunération</b>
ABEILLE VIE	Assureur	Convention de courtage	Commissions
SWISS LIFE	Assureur	Convention de courtage	Commissions
MUTUALIA	Assureur mutualiste	Convention de courtage	Commissions
GENERALI	Assureur	Convention de courtage	Commissions

Il s'agit des principaux partenaires. Les partenaires avec lesquels SM Patrimoine ont par ailleurs un accord qui pourra vous être communiqué sur simple demande. Il n'existe pas d'entreprises d'assurances avec lesquelles il existe un lien financier, en participation ou droits de vote.

#### **MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL**

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

SM Patrimoine peut intervenir soit comme conseil dans le domaine de l'investissement financier ou de la gestion de patrimoine, soit comme intermédiaire dans le domaine financier, assurantiel ou immobilier.

Lorsqu'il intervient comme conseil, SM Patrimoine propose au préalable une lettre de mission définissant précisément son champ et ses modalités d'intervention. Seule la signature de cette lettre de mission vaut engagement du client. La rémunération du conseil est précisée dans cette lettre. Les honoraires pourront être facturés au temps passé sur une base horaire de 150€ TTC ou sur une base forfaitaire de 3000€ TTC pour une étude patrimoniale complète, ou encore proportionnelle aux gains résultant du conseil.

Les honoraires peuvent être pris en charge par une compagnie d'assurances, un promoteur immobilier, etc, lorsque le conseil est lié à un projet d'investissement spécifique. Les honoraires de transaction immobilière sont de 8% TTC à la charge de l'acquéreur.

Lorsqu'il intervient dans un acte d'intermédiation, SM Patrimoine est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit (généralement entre 0 et 1%), auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui sont au maximum de 80 % de ceux-ci.

SM Patrimoine communiquera, sur simple demande du client et au plus tard dans le rapport de mission, la rémunération en commissions qu'il toucherait au titre de l'acte d'intermédiation sollicité par le client.

## MODES DE COMMUNICATION

Nos échanges pourront se faire selon les cas et vos souhaits, en face à face, par téléphone, courrier ou courriel.

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

**Article 325-12-1 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022**

### MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes : Par courrier, à Laurent LEGRAS - SM PATRIMOINE - 2 rue des Rainettes – 56860 SENE  
Ou par téléphone : 02 97 69 11 10, fax : 02 97 69 11 13, ou par email : conseil@sm-patrimoine.com

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

### Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi - 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris	I- Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <a href="http://www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur">www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur</a>
II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 - Site internet : <a href="http://www.amf-france.org/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation">www.amf-france.org/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</a>	II - Pour les activités Immobilières : Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES Site internet : <a href="http://www.anm-conso.com/site/particulier">www.anm-conso.com/site/particulier</a>

*Le Client*

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Pris connaissance le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature

*Le Conseiller*



2, rue des Rainettes - 56860 SÈNÉ  
Tél. 02 97 69 11 10 - Fax 02 97 69 11 13  
E-mail : conseil@sm-patrimoine.com  
ORIAS 07 008 244 - SARL au capital de 32 000 €  
RCS Vannes B 403 025 539 - Code APE 6622 Z

*Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au Client*